

ENSB. Option conception et gestion  
de systèmes et réseaux d'information.  
Béatrice VILLIERS.  
Année 1987-1988.

# **LES PROBLEMES**

## **POSES PAR**

# **LES QUASI-CONTRATS**

Directeur de mémoire: Monsieur SOUSI.



1988  
DSB  
35

*Handwritten signature*



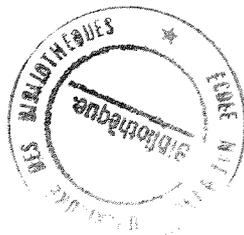
ENSB. Option conception et gestion  
de systèmes et réseaux d'information.  
Béatrice VILLIERS.  
Année 1987-1988.

# **LES PROBLEMES**

## **POSES PAR**

# **LES QUASI-CONTRATS**

Directeur de mémoire: Monsieur SOUSI.



1988

DSB

35

A handwritten signature or mark in the bottom right corner of the page.

**PLAN DU PROJET DSB.**

I. INTRODUCTION: DETERMINATION DU SUJET.

II. METHODOLOGIE DE RECHERCHE.

III. BIBLIOGRAPHIE.



## I. INTRODUCTION: DETERMINATION DU SUJET.



La présente recherche a pour objet de réaliser une synthèse sur les problèmes juridiques soulevés par les quasi-contrats en droit privé.

Cette recherche est effectuée à la demande de monsieur Sousi, maître de conférences de droit privé à l'université Lyon III.

L'étude des quasi-contrats présente un intérêt certain car cette notion, bien que définie par le code civil, est très controversée. Certains auteurs ont même soutenu qu'elle devrait être supprimée du droit français. Mais cela n'empêche pas les tribunaux d'avoir étendu son application à des cas non prévus par la loi, et de l'invoquer régulièrement pour résoudre des conflits.

La notion de quasi-contrat est définie et réglementée par les articles 1371 à 1381 du code civil. Le quasi-contrat est un fait d'une personne qui fait naître pour un tiers des obligations analogues à celles qui résulteraient d'un contrat; pourtant, ce tiers n'a pas exprimé son consentement, et n'a donc pas signé de contrat.

La notion s'applique à trois opérations distinctes: . l'enrichissement sans cause,  
 . la répétition de l'indû,  
 . la gestion d'affaires.

L'étude des problèmes soulevés par les quasi-contrats passe donc forcément par l'étude des problèmes spécifiques issus de ces trois mécanismes.

Il s'agit ici de faire une synthèse des principaux problèmes c'est-à-dire de les recenser et de voir de quelle façon ils sont analysés par la jurisprudence et par les auteurs. La recherche sera donc limitée à certaines sources du droit, à savoir la doctrine et la jurisprudence commentée.

De plus, nous nous limiterons au droit français privé, c'est-à-dire civil et commercial, à l'exclusion du droit administratif.

Enfin, la recherche portera sur une quinzaine d'années environ, ce qui représente une période raisonnable au vu de l'évolution de la jurisprudence et de la doctrine.

## II. METHODOLOGIE DE RECHERCHE.

Le déroulement de la recherche a consisté à partir d'ouvrages très généraux, pour ensuite s'orienter vers des outils de plus en plus spécifiques sur le sujet.

### 1. Recherche dans les ouvrages généraux.

#### 1.1. Les encyclopédies.

Le point de départ de la recherche a été de consulter les encyclopédies juridiques afin d'avoir une définition exacte du quasi-contrat, et de connaître les termes qui serviront de mot-cles pour la suite.

Les principales encyclopédies en droit civil et en droit commercial sont: .l'encyclopédie Dalloz, et .le Jurisclasseur, qui comportent toutes les deux des volumes de droit civil et de droit commercial. Elles donnent une définition très succincte du quasi-contrat, dans les volumes consacrés au droit civil uniquement. Mais l'intérêt de ces encyclopédies à feuillets mobiles est de renvoyer aux différents termes utilisés comme synonymes ou comme termes spécifiques de la notion dans les manuels, les revues et par conséquent dans les banques de données. Ainsi, ces encyclopédies renvoient, bien entendu, au termes: enrichissement sans cause, répétition de l'indû, et gestion d'affaires. Elles renvoient également au terme: action de in rem verso. ( Il s'agit de l'action en récupération dont dispose l'appauvri en cas d'enrichissement sans cause.)

#### 1.2. Les manuels et les traités.

La deuxième étape de la recherche a été la consultation des manuels généraux de droit civil et de droit commercial. La plupart des précis, manuels et traités

contiennent un chapitre sur les quasi-contrats. Mais les développements sont presque inexistants en droit commercial et très peu approfondis en droit civil. Après une définition du quasi-contrat, quelques paragraphes seulement sont consacrés à l'explication des mécanismes des trois opérations auxquelles s'applique la notion. De plus, ces ouvrages comportent quelques références bibliographiques sur le sujet.

Les références de ces manuels n'ont pas été mentionnés dans la bibliographie qui suit, car la liste en serait fastidieuse, et le contenu des chapitres concernés à peu près identique dans tous. De plus, ces ouvrages généraux de droit privé ne peuvent constituer ici qu'un point de départ pour la suite de la recherche.

A la fin de cette première étape, le sujet est cerné avec précision.

## 2. Recherche des monographies et des thèses.

### 2.1. Les monographies.

Aucune monographie sur le sujet n'a été trouvée lors de la consultation du fichier général de la bibliothèque inter-universitaire.

### 2.2. Les thèses.

Tout d'abord, la base Téléthèses a été consultée sur minitel. L'interrogation peut se faire par la combinaison de plusieurs critères. Le premier critère choisi a été la discipline: Droit privé. Puis le second critère retenu a été les mots du titre, et les mots-clés.

Avec le terme: quasi-contrat: 0 réponses,  
 enrichissement sans cause: 2 réponses,  
 répétition de l'indû: 1 réponse,  
 paiement de l'indû: 0 réponse,  
 gestion d'affaires: 0 réponse,  
 action de in rem verso: 0 réponse.  
 Total: 3 réponses.

La recherche a été complétée par une recherche manuelle dans le fichier des thèses de la bibliothèque inter-universitaire, qui couvre une période un peu plus importante que Téléthèses, puisqu'il remonte jusqu'en 1970. Trois

références supplémentaires y ont été trouvées, toujours en utilisant les mêmes termes.

### 3. Recherche des articles de doctrine et de la jurisprudence commentée.

#### 3.1. Recherche automatisée.

Les banques de données consultées devaient contenir de la doctrine et de la jurisprudence de tous les niveaux (décisions des juridictions de première instance, d'appel, ou de dernier ressort), en droit civil et en droit commercial. Trois banques de données répondent à ces critères: Lexis, Juris ( de Jurisdata ), et Syd ( de sydoni ).

La première a été écartée en raison du coût prohibitif des interrogations. Créée et diffusée par une société privée ( sur un serveur américain ), elle est en effet beaucoup plus onéreuse que les autres.

Toutes les autres banques de données juridiques sont diffusées actuellement par le même serveur, Juridial.

La banque Syd a été choisie. Elle a été créée par le CRIDON (centre de recherche et d'information documentaire des notaires) à Lyon. Elle est produite par Sydoni. Contrairement aux autres banques de données juridiques, celles de Sydoni ont des fonds documentaires classés non pas par sources du droit (législation ou jurisprudence et doctrine), mais par domaines.

Syd contient toutes les sources en droit civil et en droit des affaires notamment. Elle comporte des résumés des documents, et parfois, en plus, des extraits du texte intégral. De plus, il existe un thésaurus. Enfin, les synonymes sont reliés automatiquement entre eux.

Par la consultation du thésaurus, on constate que les expressions: gestion d'affaires, paiement de l'indu et action de in rem verso sont retenues comme des termes spécifiques de l'expression quasi-contrat.

Syd a été interrogée avec le logiciel questel+, de la façon suivante:

1. quasi-contrat
2. quasi av contrat
3. 1 ou 2

Résultat: 474 réponses.

En visualisant ces réponses, on constate que l'interrogation par le terme unique de quasi-contrat permet de récupérer les documents sur la gestion d'affaires, la

répétition de l'indu et l'enrichissement sans cause. Mais le nombre très élevé de réponses laisse à première vue penser que le sujet de la recherche est trop large. En réalité, les références pertinentes au regard de la nature de la recherche sont très peu nombreuses. En effet, les réponses sont essentiellement des décisions de jurisprudence non commentées. On obtient très peu de références de notes sous arrêts, qu'il n'est d'ailleurs pas possible d'isoler automatiquement du reste de la jurisprudence, et encore moins de chroniques d'auteurs. Or le but de la recherche est de faire état de la doctrine sur le sujet. On peut donc en conclure qu'il est impossible de réunir la position des auteurs de façon exhaustive en consultant Syd

De manière générale, en droit privé, les banques de données juridiques sont beaucoup plus appropriées à une recherche de jurisprudence, qu'il s'agisse d'une recherche exhaustive ou au contraire très spécifique sur un sujet très pointu. En effet, elles comportent essentiellement des décisions de cours et tribunaux, dont une grande quantité d'inédits.

En ce qui nous concerne, une recherche manuelle a donc été indispensable.

### 3.2. Recherche manuelle.

Elle a consisté à dépouiller les principales revues juridiques de droit privé.

La première revue consultée a été la Gazette du Palais, car elle comporte des tables des matières triennales; et ces dernières renvoient non seulement aux articles de la revue, mais également aux principaux articles des autres revues de droit privé. La partie doctrine des tables a été consultée, ainsi que la partie jurisprudence ( pour retrouver les références des notes sous arrêts ), en partant des quatre termes: quasi-contrat, enrichissement sans cause, répétition de l'indu et gestion d'affaires. Puis la recherche a été élargie par tous les synonymes ou termes équivalents possibles, tels que paiement de l'indu, indu, action de in rem verso.

Mais les tables de la Gazette du Palais ne recensent pas tous les articles des autres revues de manière systématiquement exhaustive. C'est pourquoi il a été nécessaire de reprendre, année par année, les tables des autres revues: la revue Dalloz, la Semaine Juridique ( JCP ), la Revue Trimestrielle de Droit Civil, la Revue Trimestrielle de Droit Commercial. Une bonne moitié des références avaient déjà été trouvées dans la Gazette du Palais.

En revanche, les Revues Trimestrielles de Droit Civil et de Droit Commercial possèdent une partie bibliographie dans lesquelles nous avons trouvé quelques références issues de

olrevues telles que le Répertoire du notariat Defresnois ou des revues de droit international. Pourtant, il ne nous avait pas semblé à priori nécessaire de consulter ces revues.

On peut donc en conclure que nous avons réuni l'ensemble de la doctrine sur les quasi-contrats depuis 1971. Cela représente une petite centaine de références que nous avons classées d'après les trois opérations auxquelles s'appliquent la notion de quasi-contrat. Et pour chacune de ces notions, nous avons effectué un sous-classement chronologique. Ainsi, il sera possible, au moment d'effectuer la synthèse des documents, d'étudier les principaux problèmes posés par chacune de ces opérations: l'enrichissement sans cause, la répétition de l'indu et la gestion d'affaires.

### III BIBLIOGRAPHIE.

#### 1. LA NOTION DE QUASI-CONTRAT :

- HUET, J. Le quasi-contrat, un moyen de résoudre les problèmes de responsabilité situés à la frontière du contrat et du délit.

Rev.Trim.Dr.Civ.1986.j.p.116-1 in fine.

- LINDON, Raymond. Note sous T.G.I Tarascon 02/07/82. Réveil de la notion de quasi-contrat; article 12 du nouveau Code de Procédure Civile. D.1983,j.394.

#### 2. ENRICHISSEMENT SANS CAUSE :

- CONTE, Philippe. Faute de l'appauvri et cause de l'appauvrissement : réflexions hétérodoxes sur un aspect controversé de la théorie de l'enrichissement sans cause. Rev.Trim.Dr.Civ. 1987.j.223.

- DUBOIS, Philippe. Sous-traitance en chaîne et enrichissement sans cause. D. 1987,j.336.

- MESTRE, J. La fermeture de l'action de in rem verso en présence d'un contrat liant l'enrichi au cocontractant de l'appauvri. Rev.Trim.Dr.Civ. 1987.j.545.

- MESTRE, J. De la naissance de la créance d'enrichissement sans cause. Rev.Trim.Dr.Civ. 1987.j.754.

- J.L.A. La faute de l'appauvri, obstacle à l'exercice de l'action de in rem verso. D.1986,j.393.

- PIEDELIEVRE, A. Note sous C.Cass.3 civ. 28/05/86. Art.555 C.Civ.; action de in rem verso; conditions d'application. Gaz.Pal. 1987,1,Somm.52.

- MESTRE, J. La faute de l'appauvri est-elle un obstacle à l'exercice de l'action en enrichissement sans cause? Rev.Trim.Dr.Civ.1986.j.110.

- DUPICHOT, Pierre. Note sous Versailles 17/10/84. Le garagiste, concessionnaire automobile, s'enrichit-il au détriment de l'assureur qui lui rembourse intégralement les

réparations, facturées au prix client, qu'il effectue sur ses propres véhicules? J.C.P. 1986,2,j.20537.

- J.C.A. Note sous C.Cass.Com. 16/07/85. Action de in rem verso; faute de l'appauvri; absence d'action. D.1986,j.393.

- DUBOIS, Philippe. Note sous C.Cass.3 Civ. 11/06/85. Sous-traitance; action de in rem verso; maître d'ouvrage; recevabilité. D.1986,j.456.

- BENABENT, A. Note sous C.Cass.1 Civ. 10/05/84. Conditions; absence de cause; séparation de biens; fonds de commerce du conjoint; gestion par l'autre époux. D.1985, I.R., 173.

- MESTRE, J. Subsidiarité de l'action de in rem verso et insolvabilité de l'un des enrichis. Rev.Trim.Dr.Civ. 1984.j.712.

- MASSIP, J. Note sous C.Cass.1 Civ. 01/02/84. Le remboursement au premier mari des sommes qu'il a versées pour l'entretien de l'enfant lorsque sa paternité a été écartée sur le fondement des articles 318 et suivants du Code Civil. D.1984,j.388.

- ROMANI, Anne-Marie. La faute de l'appauvri dans l'enrichissement sans cause et dans la répétition de l'indu. D.1983.Chron.127.

- SINAY-CYTERMANN. Enrichissement sans cause et communauté de vie. Incidences de la loi du 10/07/82. D.1983.Chron.159.

- FLOUR, J. et AUBERT, J.L. Les effets de l'action de in rem verso. Rép.Defresnois.1983,286.

- PIEDELIEVRE, A. Note sous C.Cass.3 Civ. 22/03/83. Conditions action de in rem verso; contrat passé avec un tiers; juste cause d'enrichissement. Gaz.Pal. 1983,2,panor.222.

- ROBERT, A. Note sous C.Cass.3 Civ. 18/05/82. Action de in rem verso; immeuble; améliorations; plus-value. D.1983, I.R., 14.

- TERRE, F. Note sous C.Cass.1 Civ. 26/10/82. Action de in rem verso; séparation de biens; travail sans rémunération pendant le mariage; divorce. J.C.P. 1983, 2,j.19992.

- PERINET-MARQUET, Hugues. Le sort de l'action de in rem verso en cas de faute de l'appauvri. J.C.P. 1982,2,j.3075.

- CABRILLAC, M. et RIVES-LANGE, J.L. Paiement d'une traite acceptée en dépit d'instructions contraires du tiré; rejet de l'action du banquier en répétition de l'indû et de l'action en enrichissement sans cause dirigée contre l'accipiens. Rev.Trim.Dr.Com. 1981.j.106.

- PONSARD, André. Modalités de rémunération de l'épouse séparée de biens qui travaille au foyer ou collabore à la profession du mari: action de in rem verso ou acquisition au nom de l'épouse. Rép.Defresnois.1980,44.
- THUILLIER, Hugues. Note sous C.Cass.Com. 23/01/78. Enrichissement sans cause; conditions; appauvrissement du demandeur; caractère fautif; obstacle à l'action (non). J.C.P.1980,2,j.19365.
- J.V. Note sous C.Cass.1 Civ. 09/01/79. Enrichissement sans cause; collaboration de la femme à la profession du mari. Gaz.Pal. 1979,j.500.
- CHANDRASEN, Abhijai. L'enrichissement sans cause devant la cour de cassation: 15 ans de jurisprudence ( 1958-1974 ) Thèse 3 cycle, Paris 2, 1978.
- PAREDES LEITE DE CAMPOS, Diego-José. Les présupposés externes de l'action de in rem verso. Thèse 3 cycle, Paris 2, 1978.
- J.A. Note sous T.G.I. Dieppe 31/03/77. Contrat de travail à salaire différé; conditions; utilisation de l'action de in rem verso pour suppléer (non). J.C.P. 1977,2,j.18702.
- MODERNE, Franck. Note sous Cons.Etat 17/10/75. Un recul de la théorie de l'enrichissement sans cause en droit administratif; l'absence de droit à indemnisation des entrepreneurs pour les travaux utiles effectués spontanément. Gaz.Pal. 1976,j.679.
- THUILLIER, H. Note sous C.Cass. 1 Civ. 22/10/74. Absence de faute de l'appauvri en matière d'enrichissement sans cause; vente d'étude de notaire. J.C.P. 1976,j.18331.
- VILLA, Michel. Note sous Aix 14/01/75. Fausse imputation de paternité adultérine et enrichissement sans cause. J.C.P. 1976,j.18302.
- LOUSSOUARN, Yvon. Refus de l'action de in rem verso lorsque l'appauvrissement est dû à une faute de l'appauvri. Rev.Trim. Dr.Civ. 1975,j.705.
- PLANCQUEEL, André. Note sous C.Cass.3 Civ. 23/04/74. Enrichissement sans cause et contrat d'entreprise à forfait. Gaz.Pal. 1975,j.34.
- FLOUR, Jacques. Pot pourri autour d'un arrêt: C.Cass.1 Civ. 15/02/73. Vente de la chose d'autrui; indivision; récompense post-communautaire et enrichissement sans cause. Répertoire Defresnois. 1975,1,145.

\_ LOUSSOUARN, Yvon. Enrichissement sans cause. Caractère subsidiaire de l'action de in rem verso. Rev. Trim. Dr. Civ. 1974, j. 148.

- AUBERT, Jean-Luc. Note sous Toulouse 22/01/73. Caisse de garantie des notaires condamnée à rembourser le prix de cession d'une étude et enrichissement sans cause. D. 1973, j. 509.

### 3. REPETITION DE L'INDU :

MESTRE, J. De la prescription de l'action en répétition de l'indu. Rev. Trim. Dr. Civ. 1987, j. 102.

- MESTRE, J. Répétition de l'indu et erreur du solvens. Répétition de l'indu et charge de la preuve. Rev. Trim. Dr. Civ. 1987, j. 543.

- BENABENT, Alain. Note sous C. Cass. Com. 24/02/87. Paiement volontaire et répétition de l'indu. D. 1987, j. 242.

- MESTRE, J. La notion de titre au sens de l'article 1377 du Code Civil. Rev. Trim. Dr. Civ. 1986, j. 348.

Négligence fautive du solvens et action en répétition de l'indu dans le cadre de l'article 1377 du Code Civil. Rev. Trim. Dr. Civ. 1986, j. 748.

- AUBERT, J.L. Erreur et contrainte dans le paiement de l'indu. Note sous Paris 03/06/85. D. 1986, j. 177.

- MESTRE, J. Du classique, du moins classique et de l'inédit à propos de la répétition de l'indu. Rev. Trim. Dr. Civ. 1985, j. 168.

Répétition de l'indu et erreur du solvens. Rev. Trim. Dr. Civ. 1985, j. 576.

De la notion d'indu et de la prescription de son action en répétition, et contre qui l'action en répétition de l'indu doit-elle être exercée? Rev. Trim. Dr. Civ. 1985, j. 727.

- CHAUVEL, Patrick. Répétition de l'indu: question dite de l'erreur du solvens (faux problème et vraie réponse). Note sous C. Cass. 1 Civ. 17/07/84. D. 1985, j. 298.

- Y.L. La répétition de l'indu et la preuve impossible.  
Note sous Douai 06/06/84. D.1984,j.543.

- PIEDELIEVRE, A. Note sous C.Cass.1 Civ. 17/07/84.  
Perception indue; répétition du paiement indu; conditions.  
Gaz.Pal.1985,1,panorama p.14.

Note sous C.Cass.3 Civ. 12/02/85.  
Répétition de l'indu; bonne foi; point de départ des  
intérêts légaux.  
Gaz.Pal.1985,1,panorama p.126.

-PIEDELIEVRE,A.g Note sous C.Cass.1 Civ. 19/10/83. Action  
en répétition de l'indu; absence de caractère subsidiaire;  
prescription. Gaz.Pal. 1984,1,panorama p.79.

Note sous C.Cass.1 Civ. 08/06/83.  
Répétition de l'indu; mauvaise foi; point de départ des  
dommages et intérêts. Gaz.Pal. 1983,2, panorama p.271.

- Y.L. Droit communautaire: taxe d'effet équivalent et  
répétition de l'indu. Note sous T.I.Villejuif 16/06/83.  
D.1983,j.517.

- VASSEUR, Michel. Note sous Amiens 18/05/81. Conditions ;  
répétition de l'indu; négligence banque; procuration  
révoquée. D.1982,I.R.,126.

Note sous T.G.I. Evry 02/07/81. Paiement  
du débiteur; preuve; défaut; banque; crédit par erreur;  
répétition. D.1982, I.R.,334.

- BERR,Claude.J. Les règles de la répétition de l'indu sont  
applicables à l'administration des douanes. Note sous  
C.Cass.Com. 16/12/80. D.1981,j.380.

- DEROUIN,Philippe. Le paiement de la dette d'autrui:  
répétition de l'indu et enrichissement sans cause.  
D.1980.Chron.199.

- VASSEUR, Michel. L'exercice par les banques de l'action  
en répétition de l'indu. Note sous C.Cass.1 Civ. 18/07/79.  
D.1980,j.172.

- LOUSSOUARN, Yvon. La condition d'erreur du solvens dans  
la répétition de l'indu.Rejet de la demande en répétition  
en cas d'erreur inexcusable. Rev.Trim.Dr.Civ.1979.j.139.

- GULPHE,conclusions de monsieur l'avocat général.  
Incidence de la faute du solvens sur la répétition de  
l'indu. Note sous C.Cass.1 Civ. 18/07/79. J.C.P.  
1979,2,j.19238.

- DUPLANTIER,Daniel. L'erreur du solvens comme condition de  
la répétition de l'indu. De l'apport de l'informatique à la  
méthodologie juridique. Thèse 3 cycle, Paris 2, 1978.

- GEGOUT, Maurice. Note sous C.Cass. Com. 22/11/77. Conditions de l'action en répétition de l'indu. J.C.P.1978,2,j.18997.
  - VERMELLE,G. Le refus d'accorder l'action en répétition de l'indu au payeur imprudent de la dette d'un tiers. Note sous C.Cass.Com. 23/04/76. D. 1977,j.562.
  - J.V. Note sous C.Cass.Soc. 17/03/76. Répétition de l'indu; sécurité sociale; victime ayant trop perçu du tiers responsable; remboursement à la caisse. Gaz.Pal.1977.j.31.
  - TARDIEU-NAUDET,Danielle. Note sous AIX-en-Provence 02/10/75. Répétition de l'indu; faute grossière du solvens. J.C.P.1977,2,j.18752.
  - BRUNET,J.P. Sécurité sociale et répétition de l'indu. Note sous C.Cass.Soc. 02/07/74. Sem.Jur.1976,2,j.18211.
  - SAVATIER,René. Note sous T.I. Beauvais 27/01/75. Dessous de table perçu par le fermier sortant; prescription de l'action en répétition de l'indu. D.1976,j.43.
  - MALAURIE,Philippe. Note sous Toulouse 05/03/75. Répétition des sommes payées en exécution d'une indexation illicite réitérée; prêt à un notaire et reconnaissance de dette. D.1975,j.772.
  - CORNU,G. Rejet de toute répétition après remboursement d'un prêt affecté d'une clause d'indexation illicite. Rev.Trim.Dr.Civ.1974.j.167.
  - GHESTIN,J. Note sous C.Cass.Soc. 24/05/73. Non restitution des cotisations indûment payées. D.1974,j.365.
- La réparation du dommage résultant du versement de prestations de sécurité sociale payées par erreur. Sem.Jur.1973,1,j.2528.
- Note sous C.Cass.Soc. 03/11/72. Répétition de l'indu; erreurs grossières et répétées du débiteur; sécurité sociale. Sem.Jur.1973,2,j.17692.
- DURAND,Jean-Max. La dette de valeur en droit français. Thèse de 3 cycle, Paris 2, 1972.
  - R.D. Note sous C.Cass.3 Civ. 20/12/71. Condition de l'occupation insuffisante et répétition de l'indu; bail à loyer. Sem.Jur.1973,2,j.17343.
  - GHESTIN,J. L'erreur du solvens, condition de la répétition de l'indu. D.1972.Chron.277.
  - P.L. Note sous C.Cass.3 Civ. 27/05/71. Vente d'immeuble et répétition de l'indu. Sem.Jur.1971,2,j.16865.

- \*\*\*. Note sous Tri.Com. Rouen 07/06/71. Validité de la transaction annulant une convention illicite et répétition de l'indu. Sem.Jur.1971,2,j.16918.

- LOUSSOUARN, Yvon. Répétition de l'indu: nécessité d'un paiement sans cause légitime. Rev.Trim.Dr.Civ. 1971.j.631.

- DRAKIDIS, Philippe. Note sous C.Cass. 1 Civ. 18/06/69. Répétition de l'indu: exécution d'une convention nulle pour cause illicite; change applicable. Revue critique de droit international 1970, p.464.

#### 4. GESTION D'AFFAIRES :

- ACQUARONE, Daniel. La nature juridique de la responsabilité civile du gérant d'affaire dans ses rapports avec le maître de l'affaire. D.1986,j.21.

- MESTRE, J. La belle et la bête..au regard de la gestion d'affaires. Rev.Trim.Dr.Civ.1986.j.111.

- HUET, J. Gestion d'affaires et modération des dommages et intérêts : responsabilité de l'établissement dont le préposé accepte de recevoir un objet confié. Rev.Trim.Dr.Civ.1986.j.142-15.

- MESTRE, J. De la difficulté d'être gérant d'affaire. Rev.Trim.Dr.Civ.1985.j.574.

- PIEDELIEVRE, A. Note sous C.Cass.1 Civ. 03/01/85. D.1985,1,panorama p.90.

- PERROT, Roger. Représentation en justice : y a-t-il place pour la gestion d'affaires en matière judiciaire? Rev.Trim.Dr.Civ.1982.j.651.

- VERSCHAVE, J.P. Note sous C.Cass.1 Civ. 21/12/81. Représentation en justice; gérant de S.A.R.L.; action au nom de la société; gestion d'affaires (oui). J.C.P.1983, 2,j.19961.

- BOUT, Roger. Note sous C.Cass.1 Civ. 14/11/78. Gestion d'affaires; conditions. J.C.P.1980, 2,j.19379.

- WIEDERKEHR, G. Note sous Paris 23/01/74. Fidéicommiss et époux français séparés de biens; gestion d'affaires régie par la loi française; indemnités de nationalisation. Journal de Droit International 1975, p.816.

- D.S. Gestion d'affaires et secours à une personne en danger. Note sous T.G.I. Paris 25/10/71. Gaz.Pal. 1972, 1, j.424.

- LOUSSOUARN, Yvon. Non application de la gestion d'affaires à l'aide bénévole apportée à l'arrestation d'un malfaiteur. Rev.Trim.Dr.Civ.1971. j.631.

- BOUT, Roger. La gestion d'affaires en droit français contemporain. Thèse de 3 cycle, Aix-Marseille, 1970.

